

**ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**  
**FICHE DECLARATIVE PREALABLE AU CONTROLE DE CONCEPTION**

Vous envisagez de réaliser des travaux sur votre installation d'assainissement non collectif, vous devez obtenir l'accord du SPANC — Service Public d'Assainissement Non Collectif.

**Coordonnées du SPANC :**

**Communauté de Communes du Sud Messin  
2 rue Pilâtre de Rozier 57420 GOIN  
03.87.38.04.10 – [contact@sudmessin.fr](mailto:contact@sudmessin.fr)**

Pour cela, vous devez remplir et communiquer le présent document au SPANC accompagné de l'intégralité des pièces complémentaires demandées.

Votre dossier sera étudié en deux temps :

- Examen préalable du projet d'implantation sur la base du présent dossier renseigné
- Contrôle sur site effectué pendant les travaux (avant remblaiement) pour confirmer leur bonne exécution

Le contrôle de la conception et de la réalisation de toute nouvelle installation d'assainissement non collectif effectué par le SPANC — est une exigence découlant de la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992. Il est encadré par l'arrêté du 7 septembre 2009 modifié fixant les prescriptions techniques applicables aux installations d'assainissement non collectif dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg/j de DBO5 et par l'arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités d'exécution de la mission de contrôle du SPANC.

Conformément à la délibération du 2 juillet 2014, le montant de la redevance d'assainissement non collectif pour la réalisation de ces deux contrôles (conception et réalisation) est fixé à 195€, à charge du demandeur.

Pour vous aider dans vos démarches, vous pouvez retrouver toutes les informations sur l'assainissement non collectif sur le site internet : [www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr](http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr) et y consulter le guide d'information sur les installations à l'attention des usagers.

## VOLET 1 - Informations générales

### ▶ **NATURE DE LA DEMANDE**

Le projet d'installation d'assainissement non collectif est prévu dans le cadre :

- d'une demande de permis de construire d'une construction neuve
- d'une demande de permis de construire d'une construction déjà existante (transformation, agrandissement)
- de la réhabilitation ou de la création d'une installation sans permis de construire

### ▶ **COORDONNEES DU PROPRIETAIRE**

<b>Nom, prénom :</b>			
Date de naissance :		à	
Adresse :			
CP :		Commune :	
Téléphone :(s)		Courriel :	

Adresse du projet d'installation d'assainissement (si différente de l'adresse du propriétaire)

Adresse :			
CP :		Commune :	
Références cadastrales : (section et numéro)			

## VOLET 2 — Caractéristiques du projet

### ▶ **CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE**

Existe-t-il déjà un dispositif d'assainissement sur la parcelle ?  Oui  Non

Si oui, sera-t-il en partie conservé ?  Oui  Non

Détail des éléments qui seront conservés :

### Maison d'habitation individuelle

Principale  Secondaire  Location  Autre (préciser : \_\_\_\_\_ )

Combien de **pièces principales\* (PP)** la construction compte-t-elle ? \_\_\_\_\_

(En cas d'extension, indiquer le nombre de pièces principales\* après travaux)

*\* Au sens de l'article R 111-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie, etc.)*

Cas particulier : si le dimensionnement retenu est différent de la règle de base une étude particulière devra obligatoirement être fournie.

**Autres immeubles** (Locaux commerciaux, hôtels, ensembles immobiliers regroupés, sanitaires isolés, etc.)

Quel est (quels sont) le(s) type(s) de locaux qui sera (seront) desservi(s) par l'installation ?

\_\_\_\_\_

Quelle est la capacité d'accueil de l'immeuble ou nombre d'usagers permanents ? .

\_\_\_\_\_

Quel est le nombre d'Équivalents-Habitants retenu (si connu) ?

\_\_\_\_\_

### ▶ **MODE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Adduction publique

Alimentation privée - Merci de préciser par quel moyen (puits, forage, etc.) : \_\_\_\_\_

**Présence d'un captage privé (prélèvement, puits, forage) à proximité de l'installation prévue ?**

Oui  Non

*N.B. : il peut s'agir d'un captage situé sur la même parcelle ou sur une parcelle voisine*

Si oui : - l'ouvrage est-il déclaré ?  Oui  Non

*N.B.: tout dispositif de prélèvement, puits ou forage, dont la réalisation est envisagée pour obtenir de l'eau destinée à un usage domestique au sens de l'article R. 214-5 du code de l'environnement, est déclaré au maire.*

– l'eau est-elle utilisée pour l'alimentation humaine ?  Oui  Non

– la distance entre le captage et l'installation prévue est-elle supérieure à 35 mètres ?  Oui  Non

*N.B.: la création d'une installation d'assainissement non collectif à moins de 35 m d'un forage déclaré n'est possible que lorsqu'il est démontré que l'implantation permettra de garantir une eau propre à la consommation humaine.*

▶ **COLLECTE DES EAUX PLUVIALES**

**Les eaux pluviales seront-elles bien évacuées indépendamment des eaux usées ?**

Oui  Non

*N.B.: si non, une séparation sera obligatoirement à mettre en oeuvre*

▶ **CARACTERISTIQUES DU TERRAIN**

**Etude de sol spécifique et définition de filière réalisée?**  Oui  Non

Surface totale : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup> Surface disponible pour l'installation : \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

**Pente existante:**  <5%  de 5 à 10%  >10%

**Terrain inondable :**  Oui  Non  Ne sais pas

*N.B.: si oui, une dalle d'amarrage est nécessaire.*

▶ **CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROJETEE**

**IMPORTANT :** la présente demande sera impérativement accompagnée d'un plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel l'immeuble concerné par la demande et les différents éléments de la filière d'assainissement projetée (prétraitement, traitement primaire et secondaire, évacuation) devront obligatoirement figurer à l'échelle.

**1 - INSTALLATIONS AVEC DISPOSITIF DE TRAITEMENT PAR LE SOL EN PLACE OU PAR UN MASSIF RECONSTITUÉ**

**Prétraitement**

**Bac à graisses :**

200 litres (eaux de cuisine)  500 litres (toutes eaux ménagères)

Autre volume : ..... litres

*N.B. : dispositif conseillé si la distance entre la sortie des eaux ménagères et la fosse toutes eaux est supérieure à 10m.*

**Fosse toutes eaux** ..... Volume : ..... m<sup>3</sup>

*N.B.: les ventilations primaire et secondaire doivent être prévues conformément aux normes en vigueur*

Est-il prévu d'immobiliser la fosse par une dalle d'amarrage ?  Oui  Non

Est-il prévu de protéger la fosse par une dalle de répartition ?  Oui  Non

**Pré filtre (décolloïdeur)** Volume : ..... m<sup>3</sup>

Est-il intégré à la fosse ?  Oui  Non  Ne sais pas

**Ventilation**

- une ventilation primaire (avant la fosse) en prolongation de la colonne de chute des eaux usées vers le toit.
- une ventilation secondaire (après la fosse) remontée 40 cm au dessus du faitage et munie d'un extracteur statique ou éolien.
- 

**Traitement secondaire**

Épandage par le sol en place

**Tranchées d'épandage**

Nombre de tranchée(s) \_\_\_\_\_ x Longueur d'une tranchée \_\_\_\_\_ m = Longueur totale \_\_\_\_\_ ml  
 Largeur d'une tranchée = \_\_\_\_\_ m

Épandage par un massif reconstitué

**Lit filtrant vertical non drainé**

**Lit filtrant drainé à flux horizontal**

**Filtre à sable vertical drainé**

**Terre d'infiltration**

longueur = _____ m	Largeur = _____ m
Surface = _____ m <sup>2</sup>	Profondeur = _____ m

Hauteur = \_\_\_\_\_ m

Longueur à la base = \_\_\_\_\_ m

Largeur à la base = \_\_\_\_\_ m

Longueur au sommet = \_\_\_\_\_ m

Largeur au sommet = \_\_\_\_\_ m

**Distance réglementaire**

Distance entre la filière et : L'habitation : \_\_\_\_\_ m

Les limites de parcelle \_\_\_\_\_

Les arbres : \_\_\_\_\_ m

*N.B. : la filière d'assainissement doit se trouver à 5 mètres de l'habitation, 3 mètres des limites de propriété et 3 mètres de tous arbres.*

## 2 - INSTALLATIONS AVEC D'AUTRES DISPOSITIFS DE TRAITEMENT : FILIERES AGREEE

- Massif filtrant compact (Zéolithe, laine de roche, copeaux coco,...)**

Surface de filtration = \_\_\_\_\_ m<sup>2</sup>

- Micro station**

- Filtre planté**

Dénomination commerciale/Titulaire de l'agrément :

Modèle :

Numéro d'agrément :

Capacité de traitement (en Équivalents-Habitants) : \_\_\_\_\_ EH

## 3 — TOILETTE SECHE

- Fèces seul**  **Fèces + urine**

Volume prévu : \_\_\_\_\_ litres

Préciser les moyens qui seront mis en œuvre pour épandre sur la parcelle les boues produites (obligation réglementaire) :

## 4 — DISPOSITIFS ANNEXES EVENTUELS

- Chasse Automatique** (chasse à auget, auget basculant)..... Volume de la bâchée : ..... L

- Pompe ou système de relevage** .....Volume du poste : ..... L

Usage :  Eaux brutes  Eaux prétraitées  Eaux traitées

Présence d'une ventilation :  Oui  Non

Présence d'une alarme :  Oui  Non

## 5 — REJET D'EFFLUENTS TRAITES

- Par infiltration dans le sol en place**

- Tranchée(s) d'infiltration**

Nombre de tranchée(s) \_\_\_\_\_ x Longueur d'une tranchée \_\_\_\_\_ m = **Longueur totale** \_\_\_\_\_ ml

- Par rejet vers le milieu hydraulique superficiel** (joindre obligatoirement une autorisation de rejet)

*N.B.: solution d'évacuation soumise à autorisation du propriétaire ou du gestionnaire du milieu*

- Fossé existant : préciser le type d'exutoire du fossé (si connu)

:

*Propriétaire/gestionnaire :* \_\_\_\_\_

- Cours d'eau, mare, étang, etc.: nom (si connu) :

*Propriétaire/gestionnaire :* \_\_\_\_\_

- Réseau d'eaux pluviales préciser le type d'exutoire du réseau (si connu) : \_\_\_\_\_

*Propriétaire:* \_\_\_\_\_

- Par rejet dans un puits d'infiltration** (joindre obligatoirement une étude hydrogéologique et une autorisation communale)

### **PIÈCES À JOINDRE AU PRÉSENT DOSSIER TECHNIQUE**

Plan de situation au 1/25 000

Plan de masse au 1/500 ou 1/200 sur lequel figurent l'immeuble et la filière ANC projetée à l'échelle  
Fiche(s) technique(s) de l'installation projetée

**Le cas échéant, accord du propriétaire de l'exutoire** (cas d'une évacuation dans le milieu superficiel).

### **ENGAGEMENTS DU PROPRIÉTAIRE**

Le propriétaire certifie que les renseignements formulés dans le présent dossier sont exacts. En outre, il s'engage :

- À informer le SPANC de toute modification de son projet ;
- À ne réaliser les travaux qu'après avoir reçu l'accord du SPANC ;
- À ne pas remblayer l'installation avant le passage du SPANC dans le cadre du contrôle de bonne exécution des travaux ;
- À ne pas évacuer les eaux pluviales dans le système d'assainissement ;
- À assurer le bon entretien de son installation (vidange notamment), conformément aux consignes du fabricant et de l'avis relatif à l'agrément publié au JO le cas échéant (filières agréées) ;
- À s'acquitter de la redevance prévue dans le règlement de service du SPANC.

Fait à : \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_\_ Signature